



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1334**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23605- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - CLASSES A HORAIRES AMÉNAGÉS  
MUSIQUES (CHAM)**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Robert FOUQUET à Mme Arlette OLLIVIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fleur SKRIVAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Danièle BRUNET, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



14.01

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 19/11/12

-----  
**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE

**Politique Publique** : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

**OBJET** : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - CLASSES A HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUES (CHAM) - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour mémoire, le Conservatoire Darius Milhaud organise dans le temps scolaire des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) à l'école Sallier (*classes du CE1 au CM2*) et au collège Mignet (*classes de 6ème à la 3ème*) ainsi que des classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD).

Les CHAM reposent sur un enseignement de formation musicale et instrumentale délivré par les professeurs du Conservatoire.

Par délibération 2011-800 du 11 juillet 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'évolution des Classes à Horaires Aménagés Musique, en particulier pour les classes de primaire. Celle-ci permettait, compte tenu d'éléments objectifs, l'évolution de ce dispositif selon les modalités ci-après énumérées :

. Septembre 2011 : le futur CE1 est annoncé classe vocale à horaire aménagé et le recrutement est fait dans ce sens. Les futurs CE2, CM1 et CM2 demeurent des classes instrumentales à horaires aménagés, comme jusqu'à présent mais ne recrutent plus de nouvel élève, sauf si celui-ci vient en mutation d'une classe CHAM implantée dans un autre Conservatoire.

. Septembre 2012 : Le CE1 et le CE2 sont des classes vocales, et le recrutement pour ces deux classes est fait selon la procédure correspondante.

Les CM1 et CM2 demeurent des classes instrumentales mais ne recrutent plus de nouvel élève, sauf si celui-ci vient en mutation d'une classe CHAM implantée dans un autre Conservatoire.

. Septembre 2013 : Le CE1, le CE2 et le CM1 seront des classes vocales, avec la totalité de l'enseignement artistique réalisé au sein de l'école Sallier.

Le CM2 demeure une classe instrumentale mais il ne recrute plus de nouvel élève, sauf si celui-ci vient en mutation d'une classe CHAM implantée dans un autre Conservatoire.

. Septembre 2014 : Les quatre classes de l'école Sallier seront des CHAM vocales.

Depuis lors, des conventions de partenariat concernant la mise en place des CHAM entre la ville et l'école Sallier et le collège Mignet ont été adoptées par la délibération n°2012-575 du 29 mai 2012 avec l'établissement d'un nouveau projet pédagogique.

Aussi, après un an de fonctionnement, et compte tenu de la mise en place de ces nouvelles conventions portant sur un projet pédagogique revisité, il est apparu nécessaire de modifier pour l'année 2012/2013, le dispositif susvisé, adopté par la délibération n° 2011-800 du 11 juillet 2011, précitée ainsi qu'il suit :

- «Permettre la réintroduction de la pratique instrumentale pour les CHAM à partir du CM1, cette disposition prenant effet à la rentrée scolaire de septembre 2013».

Cette mesure implique que les enfants soient fortement incités dès le CE1 à la pratique d'un instrument. Aussi, pour favoriser l'accès à cette pratique, il convient d'appliquer un tarif adapté dès la classe de CE1 (*tarif 2ème instrument*).

Il est convenu que cette organisation sera modifiée en fonction de l'évolution des rythmes scolaires qui semble effective à compter de la rentrée 2013/2014 ainsi que la localisation dans le nouveau Conservatoire.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications relatives à l'évolution des Classes à Horaires Aménagés Musique pour l'année 2012/2013

**2012.1334 - CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - CLASSES A HORAIRES  
AMÉNAGÉS MUSIQUES (CHAM)**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 38</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**